

- **Aménagements pour l'amélioration de la sécurité routière, civile et publique**

- Opérations visant à améliorer la sécurité des usagers, notamment aux abords d'un équipement public
- Opérations visant à traiter une portion de route accidentogène
- Installation de panneaux de signalisation routière
- Vidéoprotection (si non prise en charge par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance)
- Démolition d'édifices dans le cadre d'une amélioration de la sécurité avec rachat éligible selon l'estimation des domaines. Seront prioritaires les travaux suivis d'un réaménagement public

- **Equipements de lutte contre l'incendie**

- Installation de bornes incendie
- Création de réserves d'eau et d'aires de pompage en plan d'eau pour la défense incendie

- **Prévention des risques d'inondations**

- Création de bassins d'orage, d'évacuateurs, de collecteurs d'eaux pluviales
- Travaux de renforcement des berges

Précisions :

- **Pour les réalisations ou les rénovations de voies en agglomération, la réalisation d'itinéraires cyclables devra être privilégiée.**
- **Pour les réalisations ou les réaménagements de voies hors agglomération, le dossier intégrera utilement une évaluation du besoin de réalisation d'un aménagement ou d'un itinéraire cyclable ainsi que sa faisabilité technique et financière.**
- Pour l'amélioration de la sécurité, la notice devra démontrer la problématique du secteur concerné par l'opération et présenter les aménagements sécuritaires en s'appuyant sur un diagnostic routier
- Pour les aménagements affectant des routes départementales, la convention ou l'accord écrit du Conseil départemental sera à fournir.
- Pour les aménagements concernant la prévention des risques d'inondations, prévoir un mémoire technique justifiant du dimensionnement prévu ainsi que de la pertinence des équipements, notamment par un diagnostic du réseau d'eaux pluviales pour les bassins d'orage.
- Les abribus se sont pas éligibles.
- **Prise en compte de l'enjeu de lutte contre l'imperméabilisation des sols.**